

SÉANCE PUBLIQUE DU 16 FÉVRIER 2025

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

Le 16 février 2025, à 15 heures 20, l'**Assemblée de Corse** dûment convoquée par sa **Présidente** en exercice, **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**, s'est réunie en application des dispositions du code général des collectivités territoriales dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette séance se tient en mode présentiel.

La Présidente de l'Assemblée de Corse accueille officiellement les participants.

Elle commence par faire observer que la réunion va se tenir dans un contexte dramatique pour la Corse : une jeune fille a été tuée la veille à Ponte à a Leccia, apparemment victime d'une erreur dans un guet-apens qui ne la visait pas. Chacun ici est immensément triste et à titre personnel, la **Présidente MAUPERTUIS** indique être écoeurée et en colère. Tous les gens qu'elle a vu depuis l'interpellent : « Ava basta ! », « Induvu andemu ? ».

Si elle ne peut dire où l'on va, elle sait en tout cas où l'on est : au bord d'un abyme duquel la jeunesse n'arriverait pas à sortir, si elle venait à y tomber, sans un sursaut collectif de la société, qui ne comporte aucune lâcheté, calcul ou faux-semblant.

La **Présidente MAUPERTUIS** ne souhaite pas prononcer d'allocution d'ouverture, l'heure est au recueillement et à la prière, pour ceux qui croient. Elle a cependant une pensée pour Chloé, une enfant de 18 ans, pour sa mère Cathy et pour les siens, auxquels elle présente ses condoléances les plus attristées.

Dans ce contexte, la séance se limitera à un exercice strictement réglementaire.

Les participants observent une minute de silence.

Le **Président SIMEONI** rappelle que les élus sont réunis aujourd'hui pour un exercice démocratique, leur devoir est de tenir cet ordre du jour et de le respecter ; cependant, leurs esprits et leurs cœurs sont ailleurs. Ce qui s'est déroulé hier soir près de Corti laisse en effet tout le monde bouleversé, extrêmement triste pour cette enfant et sa famille, profondément inquiet pour cette île et sa jeunesse.

Le moment est au deuil et à la compassion, et le **Président SIMEONI** adresse ses condoléances sincères à la famille de la victime. C'est aujourd'hui le temps du recueillement, du deuil et aussi du silence, car les mots manquent pour exprimer l'injustice. Après viendra, très rapidement, sans doute dans les jours à venir, le moment de l'expression d'une détermination collective pour ne pas accepter ce qui est en train de se passer en Corse.

Induvu andemu ? Le **Président SIMEONI** se le demande, beaucoup de gens le lui demandent. On sait où il ne faut pas aller. On sait où il faut se rendre, ensemble. C'est le refus de cette violence meurtrière, le refus des logiques et des dérives mafieuses, le refus d'un avenir de cendre, de sang et de mort que certains promettent à ce peuple et à ses enfants. Vers où veut-on aller ? C'est la Corse de la vie, de l'espoir, de la paix et de la démocratie.

La Présidente MAUPERTUIS rappelle que cette session fait suite à la réunion du 13 février, convoquée pour l'élection de trois nouveaux **conseillers exécutifs**, mais qui n'avait pu avoir lieu faute du quorum requis.

Aujourd'hui, comme le dispose l'article L. 4422-8 du Code général des collectivités territoriales, il n'y a pas de condition de quorum.

Avant d'aborder l'ordre du jour, la **Présidente MAUPERTUIS** fait procéder à l'appel.

M. Don Joseph LUCCIONI, Secrétaire de séance, fait l'appel.

Sont présents :

Mmes et MM. Jean-Félix ACQUAVIVA, Danièle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Romain COLONNA, Frédérique

DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI, Alexandre VINCIGUERRA

Sont représentés :

**M. Jean-Charles GIABICONI par M. Hervé VALDRIGHI
M. Ghjuvan'Santu LE MAO par M. Petru Antone FILIPPI
Mme Antonia LUCIANI par M. Romain COLONNA
Mme Sandra MARCHETTI par Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI
Mme Flora MATTEI par M. François SORBA
Mme Nadine NIVAGGIONI par Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
M. Louis POZZO DI BORGO par M. Jean-Marc BORRI**

Sont absents :

Mmes et MM. Jean-Christophe ANGELINI, Serena BATTISTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Didier BICCHIERAY, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Vanina LE BOMIN, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Charles VOGLIMACCI.

La Présidente MAUPERTUIS indique que 33 conseillers sont donc présents ou représentés. Elle salue la participation de **Pierre GHIONGA** malgré les circonstances.

**ELEZIONE DI TRÈ CUNSIGLIERI ESECUTIVI /
ÉLECTION DE TROIS CONSEILLERS EXÉCUTIFS**

La Présidente MAUPERTUIS rappelle les principes applicables au dépôt des listes puis au scrutin, précisés à l'article L. 4422-18 du Code général des collectivités territoriales.

Elle lance l'appel à candidatures en application de ces règles.

M. Jean BIANCUCCI dépose la liste des candidats du groupe **Fà Populu Inseme** : **1. Anne-Laure SANTUCCI / 2. Jean-Félix ACQUAVIVA / 3. Vannina CHIARELLI-LUZI.**

La Présidente de l'Assemblée constate qu'une seule liste a été déposée.

Elle fait distribuer le matériel électoral, après avoir indiqué que les bulletins de liste et aussi, des bulletins blancs, étaient disponibles près des isolements : les conseillers sont invités à voter par appel nominal, et selon un sens de circulation. Elle vérifie que les titulaires de pouvoirs ont bien reçu une seconde enveloppe. Elle demande aux journalistes de ne pas pénétrer dans l'aire de vote.

La Présidente MAUPERTUIS déclare le scrutin ouvert à 15h40.

M. Don-Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal des conseillers.

La Présidente MAUPERTUIS déclare le scrutin clôt à 15h55.

À l'issue du dépouillement, la **Présidente MAUPERTUIS** annonce les résultats du scrutin :

INSCRITS : **63**
VOTANTS : **33**
BLANC : **1**
EXPRIMÉS : **32**

Liste Fà Populu Inseme : 32 voix

Constatant que la liste des candidats de **Fà Populu Inseme** obtient dès le premier tour la majorité absolue des conseillers inscrits, la **Présidente de l'Assemblée de Corse** proclame élus au **Conseil exécutif de Corse** **Mme Anne-Laure SANTUCCI, M. Jean-Félix ACQUAVIVA et Mme Vannina CHIARELLI-LUZI.**

Elle félicite les intéressés avant de les inviter à rejoindre les travées du **Conseil exécutif.**

L'ordre du jour étant épuisé, elle remercie les agents du **secrétariat général de l'Assemblée** d'avoir préparé, dans des temps très courts,

cette séance, les journalistes pour l'avoir couvert et aussi, les familles des candidats qui l'ont suivi depuis la tribune.

Le **Président SIMEONI** remercie, à son tour, les **conseillers exécutifs** nouvellement élus, les agents des **secrétariats généraux** et des services de la **direction générale**, et les familles des candidats qu'il invite à retrouver les participants à l'issue de cette session.

Il indique qu'il évoquera les aspects politiques à la prochaine session, lorsque cela sera l'instant de le faire.

La Présidente MAUPERTUIS clôt la séance à 16h00.

Fait à Ajaccio, le 16 Février 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse

Marie-Antoinette MAUPERTUIS